

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Wallonie mobilise près de 40 millions d'euros pour accélérer la décarbonation de l'industrie

Un appel à projets soutiendra les entreprises engagées dans les Conventions Carbone dans la mise en œuvre de leurs investissements bas carbone.

Les Conventions Carbone constituent un levier central de la politique wallonne de décarbonation industrielle. Elles couvrent environ 80% de la consommation énergétique de l'industrie wallonne, un secteur qui représente lui-même près de 30 % des émissions totales de la Région. Plus de 200 entreprises wallonnes, représentant environ 250 sites industriels, se sont engagées dans cette dynamique, en suivant une trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050, jalonnée d'objectifs intermédiaires fixés pour 2030 et 2040. Les audits réalisés ont déjà permis d'identifier plus de 6.000 pistes d'amélioration à l'horizon 2031.

Avec cet appel à projets, la Wallonie entend lever une partie des freins à la mise en œuvre de ces investissements, notamment lorsque leur rentabilité, leur financement ou leur complexité technique ralentissent leur concrétisation.

L'appel est doté d'une enveloppe globale d'un peu plus de **39 millions d'euros**, répartie entre **14,4 millions d'euros de subventions** et **jusqu'à 25 millions d'euros de prêts à taux bonifiés**. Ces moyens permettront d'accompagner des projets industriels présentant un fort potentiel d'impact environnemental ou énergétique.

Les prêts à taux bonifiés seront mobilisables auprès de **Wallonie Entreprendre**, l'outil économique et financier de la Wallonie dédié au soutien et au développement des entreprises. Ils pourront compléter les subventions afin de faciliter le montage financier des projets retenus et de renforcer l'effet de levier sur les investissements.

L'appel s'adresse aux entreprises inscrites en Convention Carbone dont les plans d'action ont été validés par la Région wallonne. Les projets devront, entre autres critères, figurer explicitement dans ces plans d'action, être techniquement matures, et démontrer une économie annuelle minimale de **500 tonnes équivalent CO₂** ou de **1 GWh d'énergie finale**.

Les dossiers feront l'objet d'une analyse technique et financière par **WalEnergie**, avec l'appui du SPW et de l'AWAC pour les aspects liés à la méthodologie AMUREBA et aux objectifs des Conventions Carbone. Le classement reposera sur l'efficacité environnementale des projets, afin de soutenir en priorité ceux qui présentent le meilleur rapport entre l'aide sollicitée et les gains attendus.

A propos

Les conventions carbonées sont des accords volontaires signés entre le Gouvernement wallon et un représentant de ce qu'on appelle une *communauté carbone*, laquelle regroupe des entreprises unies par un secteur d'activité, une chaîne de valeur ou un périmètre géographique. Chaque entreprise définit un plan d'action évolutif basé sur trois indices de performance – intensité énergétique, intensité carbone et part d'énergies renouvelables – dont l'un au moins doit faire l'objet d'un engagement ferme.

En contrepartie des engagements pris par les entreprises, la Région déploie plusieurs mécanismes de soutien, parmi lesquels des appels à projets. Cette décision s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements pris par la Région à l'égard des entreprises signataires.

Les entreprises auront jusqu'au **25 septembre 2026** pour déposer leur dossier de candidature. Les lauréats seront connus en **décembre**.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de Wallonie Entreprendre, à l'adresse suivante : <https://www.wallonie-entreprendre.be/fr/actualites/expertise/participez-a-lappel-a-projets-en-faveur-de-la-decarbonation-de-lindustrie-wallonne/>

Cécile Neven, Ministre de l'Énergie et du Plan Air-Climat : « Avec cet appel à projets, nous transformons des ambitions en réalisations concrètes. Chaque investissement soutenu permettra à nos industries de réduire durablement leur consommation d'énergie, de renforcer leur compétitivité et de se préparer aux défis de demain. »

Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique : « La transition énergétique de notre industrie ne se décrète pas, elle s'investit. Avec près de 40 millions d'euros mobilisés, nous aidons nos entreprises à concrétiser des projets qui réduisent leurs émissions tout en renforçant leur compétitivité. Il est impératif de décarboner sans désindustrialiser, en faisant de la transition un levier de croissance, d'innovation et d'emploi mais jamais une entrave au redéploiement de la Wallonie ».

CONTACTS PRESSE :

Simon Souris | Porte-parole de Cécile Neven
0473/75 67 09 – simon.souris@gov.wallonie.be

Nicolas Reynders | Porte-parole de Pierre-Yves Jeholet
0473/27.14.79 – nicolas.reynders@gov.wallonie.be